

conjoncture économique et à la réponse aux mouvements sociaux (celui des sans-papiers notamment), la ligne directrice est celle de la « maîtrise des flux migratoires » avec « fermeté » et « humanité », selon la rhétorique en vigueur. À cet égard, l'annonce d'une politique dite « d'immigration choisie » ne déroge en rien à cette orientation.

En réalité, en plus d'un siècle, la répartition des rôles ne se modifie guère : aux employeurs désireux d'abaisser le coût du travail et de procéder aux ajustements de leurs effectifs, les opérations de lobbying en faveur de l'introduction d'une main-d'œuvre étrangère, pondérées par un soutien aux mesures de contrôle qui ont l'avantage de « fabriquer » des travailleurs que leur situation irrégulière ou précaire rend en principe particulièrement dociles ; aux syndicats ouvriers, la veille à l'égard du dumping social qui entre parfois en conflit avec des valeurs égalitaires et internationalistes ; aux services de l'État, l'arbitrage entre souci de marquer sa souveraineté ; préoccupations, à certaines périodes, d'ordre démographique ; considérations protectionnistes empreintes d'une certaine dose d'opportunisme politique ; et prise en compte des « besoins » exprimés par les employeurs.

Les variations des politiques migratoires et de leurs effets ne relèvent jamais en dernière analyse que de la combinaison de ces facteurs dans différents contextes qui n'enlèvent rien au fait que l'immigration est toujours « choisie ».

Si l'on devait se mettre en quête d'évolutions plus profondes, il faudrait peut-être se référer à une observation que faisait déjà Jacques Rancière en 1995 :

« Il y a vingt ans, nous n'avions pas beaucoup moins d'immigrés. Mais ils portaient un autre nom : ils s'appelaient travailleurs immigrés, ou simplement ouvriers. L'immigré d'aujourd'hui, c'est d'abord un ouvrier qui a perdu son second nom, qui a perdu la forme politique de son identité et de son altérité, la forme d'une subjectivisation politique du compte des incomptés. Il ne lui reste alors qu'une identité sociologique, laquelle bascule alors dans la nudité anthropologique d'une race ou d'une peau différente »⁶⁹.

L'opposition assez largement factice entre une immigration qui serait « de travail » et une immigration qui ne serait que « familiale » témoigne de cette évolution. Tout récemment, la grève des sans-papiers a tendu à restituer à une catégorie d'immigrés qui ne cessaient d'être renvoyés à la vaste catégorie des « sans » leur qualité de travailleurs. Au-delà d'un moyen de décrocher un titre de séjour, c'était assez clairement l'un des enjeux de ce mouvement. Avec cette particularité qu'en s'engageant dans un mouvement social, ce sont les migrants qui revendiquent le droit de faire, eux aussi, des choix. Une « Commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration », chargée d'envisager « les adaptations nécessaires à la définition de quotas d'immigration, à caractère normatif » avait émis un avis nettement défavorable.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Yvan Gastaut

Merci, François. C'est tout à fait dans la continuité de ce que disait Gérard Noiriel : cette idée de rupture et de continuité. Je note que plusieurs pistes peuvent être mises en parallèle. Il y a la loi, la règle, les règlements qui évoluent mais il y a aussi la pratique. Il existe parfois des contradictions ou des décalages qu'il est primordial d'étudier, toujours en regardant le climat ou le contexte. Gérard Noiriel pourra dire un mot sur le massacre d'Aigues-Mortes puisqu'il a produit un ouvrage sur le sujet assez récemment⁷⁰. Le lien avec « ce qui se passe » doit être établi : l'actualité qui peut apparaître sous la forme de faits divers ou d'événements repérés dans les médias influence souvent les politiques d'immigration. Tu as parlé de ces éminences grises, de ces intellectuels, de ces savants. On peut penser à Georges Mauco, ou à Alfred Sauvy un peu plus tard parmi d'autres qui, avec leurs travaux, ont pu influencer le cadre législatif et administratif⁷¹. Je crois que Mauco apparaît comme un bon exemple parce qu'il dure dans le temps. Après avoir publié sa thèse en 1932, il publie encore en 1977, un ouvrage qui s'appelle *Les étrangers en France et le problème du racisme*. À l'instar des hauts fonctionnaires français, sa manière de voir l'immigration a vraiment duré et compté au plus haut niveau de l'État.

Cela me fait penser aussi à ces questions liées au règlement, à la réglementation, en lien avec l'actualité. Je parlais ce matin des franchissements de frontières. Entre Vintimille et Menton, le passage actuel des Tunisiens relance une question qui semblait pourtant dépassée : le rééquipement de la frontière franco-italienne pour prévenir de possibles « invasions »⁷², au mépris de la convention de Schengen⁷³. Tout cela nous amène à réfléchir sur ces analyses liées au passé qui nous permettent d'expliquer le présent. Nous avons eu deux exemples. Avec Catherine de Wenden et Marie Poinot qui sont ici, je pense que nous pouvons avoir une

discussion autour de ces sujets liés aux ruptures et continuités. Qui veut s'exprimer, poser des questions à l'un de nos intervenants ?

Pierre-Théophile Essougou, Président SOS Entraide 77

Je rends hommage aux deux brillants intervenants qui viennent de nous expliquer ce que nous vivons nous-mêmes tous les jours. On ne cesse de dire aux personnes qui viennent dans nos associations que le mot « immigration » est un mot qui date de très longtemps et que les changements ne sont que la continuité de ce qui s'est passé depuis très longtemps. Nous vivons par exemple tous les jours une identification. Nous rencontrons régulièrement, dans nos associations, des jeunes ou des moins jeunes qui se retrouvent dans des situations que vous avez très bien décrites. Je vais rentrer avec beaucoup d'exemples que j'ai pu noter et je vais pouvoir raconter, afin que les personnes qui viennent nous rencontrer au sein de l'association puissent avoir un esprit beaucoup plus ouvert par rapport à cela. Merci.

Florent Moutti

Je souhaiterais poser une question concernant les Doms-Toms. Est-ce que l'histoire des papiers les concernait de la même manière ? Y a-t-il eu un décalage ? Je sais qu'il y a eu une immigration de travail. J'aimerais avoir quelques éclairages par rapport aux Doms-Toms.

Gérard Noiriel

Je ne connais pas précisément la législation par rapport aux Doms-Toms. Globalement, il est important de souligner que dans ces questions, il y a quand même du droit. La légitimation que les fonctionnaires de police donnent à l'action s'appuie sur le droit. Nous sommes dans une société nationale ; l'État-Nation a ses règles, ses principes, etc. Historiquement, il y a eu une évolution. Le droit de la nationalité était vraiment à l'époque une frontière. D'ailleurs le vocabulaire le montrait : on disait « Français », « étrangers », etc. Les développements de l'immigration coloniale ont introduit une première différence. En plus, il y avait des statuts très différents dans les colonies. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, c'étaient essentiellement des Algériens et ils ne représentaient qu'une petite partie. En 1930, il y a 100 000 ou 120 000 Algériens, soit une petite partie par rapport à trois millions d'étrangers. Le racisme anti-algérien s'est développé en partie parce que les Algériens n'étaient pas soumis à la législation de 1893 qui concernait les étrangers. Il y avait donc une circulation. C'est d'ailleurs un enjeu de lutte visant à créer une catégorie de papiers ou de contrôles spécifiques pour cette immigration qui était discriminée. Quand on fait une recherche, il faut bien délimiter son espace. Dans mes premières recherches, j'avais pris la définition « étrangers ». Ensuite, suite aux critiques, au débat, j'ai évolué en disant que le statut des travailleurs coloniaux n'était pas celui des étrangers, mais qu'il était tout de même discriminatoire, fondé sur l'indigénat, c'est-à-dire des gens qui n'avaient pas la citoyenneté. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place une forme particulière de contrôle. Une fois que la décolonisation a eu lieu, les discriminations de type colonial ont disparu en droit et les individus ont été soit citoyens français, soit étrangers. Dans la mise en œuvre concrète, je sais que pour les Antillais, il y avait des organismes visant à régenter, et dans le fonctionnement même de ces organismes pouvaient s'établir des formes de discrimination dans le contrôle et l'établissement de la main-d'œuvre. Sur le fonctionnement concret, je ne voudrais pas trop m'avancer.

Catherine Wihtol de Wenden

Je voudrais ajouter quelque chose sur les Algériens. Ils avaient la liberté de circulation, sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, mais il y a eu un conflit français interne avec les employeurs de ces gens en Algérie. Ils étaient hostiles à la liberté de circulation parce qu'ils perdaient leur main-d'œuvre qui était fortement exploitée en Algérie, encore plus que dans le monde ouvrier en France. Cette liberté de circulation des Algériens était très mal vue par les coloniaux français en Algérie. C'était une sorte de rapport de force très complexe parce qu'il y avait une concurrence sur l'emploi de cette main-d'œuvre.

François Brun

Quand on parle des Doms-Toms, il est intéressant de s'intéresser à certaines zones particulières où le droit devient difficile à appréhender, dans la mesure où il y a des statuts évolutifs. Je pense très précisément à Mayotte. C'est un lieu où, dans ces dernières années, il y a eu énormément de débats. Mayotte a une double particularité. L'île est sortie des Comores relativement récemment et elle est en train de devenir département. Le droit auquel il est normal de se référer, devient ainsi très ambigu. D'une part, les gens le connaissent mal et d'autre part, dans les applications mêmes, il y a des dénis de ce qui doit être appliqué. Il y a eu un certain nombre d'affaires récemment, liées notamment à des enfants mahorais qui étaient en France, que l'on voulait renvoyer à Mayotte et ne pas soigner en France. Des organisations comme le GISTI qui jouent sur le droit⁷⁴, ont dû se battre pour dire que Mayotte était français, avec un certain paradoxe puisque l'organisation, plutôt proche de la gauche de la gauche, ne défend pas particulièrement les statuts coloniaux. Ils ont dû insister pour dire qu'on n'avait pas à renvoyer des enfants mahorais au pays. Nous sommes toujours dans des affaires bizarres de la sorte. Ce ne serait pas arrivé à un Guadeloupéen. Au moment où c'est arrivé, Mayotte n'était pas encore un département français, mais était un territoire français. Il y a ces espèces de zones d'ombre. Pour comprendre le rapport aux étrangers, à ces statuts particuliers des territoires et des départements d'Outre-mer, il faut les étudier d'assez près. Si vous vous documentez sur les contentieux qui continuent autour de cette île, vous verrez que c'est très compliqué.

Hélène Lajournade

Je m'interroge sur le collectif des sans-papiers qui était à la Bastille et ensuite à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Que sont-ils devenus ? Qu'ont-ils obtenu ?

Marie Poinot

L'occupation de sans-papiers a duré plusieurs mois. Finalement, il y a eu un dialogue et une négociation entre la direction de la Cité, les ministères et la CGT⁷⁵, puisque ce sont des travailleurs sans-papiers qui n'obtenaient pas le récépissé en préfecture parce qu'ils faisaient la grève⁷⁶. Une liste de 1 200 noms a été transmise par la CGT. Elle reprenait les noms pour lesquels le ministère s'engageait à accélérer les procédures de la préfecture pour obtenir les récépissés. L'occupation a fait que beaucoup plus de noms se sont ajoutés. Nous sommes restés sur cette base. Normalement, tous ces dossiers ont été traités. Ce moment a été très spécial à la Cité. C'est l'un des rares musées qui a été occupé par son propre objet. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir sur cette question. À la fin, d'autres collectifs se sont greffés, ils n'étaient plus encadrés par la CGT qui a fait marche-arrière. Il y a eu une sorte de délitement de l'occupation qui nous a beaucoup affectés. À partir de janvier, l'occupation de la CGT s'est terminée, mais il y avait encore l'occupation d'une petite centaine de personnes. L'occupation était 24 heures sur 24 ; tout le rez-de-chaussée était habité par ces personnes. À la fin, nous avions une situation très curieuse où la Cité était occupée de l'extérieur par des cars de police qui filtraient les personnes qui entraient. Parfois, soit le personnel ne pouvait pas aller travailler, soit le public ne pouvait plus sortir. Nous ne savions pas quel était le cas de figure. Il y a eu plusieurs assemblées générales et nous avons posé la question du travail que la Cité devait faire sur cet événement : un travail d'archivage, de réflexion, etc. Concernant les aspects relatifs à la négociation, je vais passer la parole à François Brun.

François Brun

Je voudrais dire deux choses sur cette période. Comparé à la Bastille⁷⁷, qui était une occupation extérieure, sur les marches, le premier jour de cette occupation, j'ai trouvé les gens vraiment extraordinaires et je pense que cela était partagé. D'emblée, il y a eu une solidarité du personnel qui s'est exprimée avec force. J'ai bien connu Saïd Bouziri et j'ai pensé qu'il était dommage qu'il n'ait pu voir cela⁷⁸. Il est décédé tragiquement avant de voir cela. Ce lieu était enfin réapproprié par les gens pour qui il est fait. Le personnel, de façon extraordinaire, a organisé des visites. Il y a eu des commentaires sur les cartels [des expositions] que certains [des occupants] avaient du mal à comprendre. Ils découvraient ce lieu, comme les autres. Un certain nombre de sans-papiers ont dit que ce qui leur avait le plus plu, c'était l'aquarium. Je trouve cela génial parce que finalement, ils se comportent comme plein de Français qui sont très contents de voir l'aquarium. Ils sont normaux, comme les autres. Cela s'est passé de façon extraordinaire. Ensuite, fatalement, pour un ensemble de raisons, il y a eu ce délitement, ce qui était très lourd. Ils occupaient la grande salle, il y a eu des protocoles d'accord. Cela ne pouvait pas

durer. Ce mouvement n'a pas apporté tout ce que l'on pouvait en attendre. Pour moi, il a surtout apporté une visibilité aux sans-papiers travailleurs.

Yvan Gastaut

Il n'a pas eu un écho médiatique extraordinaire.

François Brun

Par rapport au mal que se sont donné les gens qui ont abandonné leurs ressources, leur salaire pendant un an ou deux ans – aucun Français n'a fait une grève aussi longue – même s'il y avait des caisses de solidarité, les résultats sont très faibles. Il faudrait l'analyser. L'organisation syndicale qui a eu le mérite de lancer ce mouvement l'a mené de telle manière que les sans-papiers n'avaient sûrement pas grand-chose à dire sur la conduite du mouvement.

Yvan Gastaut

Nous sommes sur des questions de solidarité qui sont parfois les conséquences de législations ou de réglementations très sévères. En l'occurrence, l'accueil s'est déroulé, c'était un enjeu symbolique important que le personnel de la CNHI a très bien compris. Cela peut renvoyer à des périodes plus anciennes. Je pense aux grèves de premiers « sans-papiers » dans les églises, en 1972, avec un accueil assez solidaire.

François Brun

Cela peut y ressembler, mais là, le lieu est emblématique. Pour moi, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a été inaugurée au moment de cette occupation.

Mohammed Ouaddane

Dans les analyses qui nous sont présentées, il y a une distance scientifique qui est très intéressante. Un travail est aussi mené avec des acteurs, des compagnies de théâtre parce que cela participe d'une démarche où l'on montre de l'intérieur comment les agents, dans les administrations, véhiculent, portent et intériorisent les décisions politiques qui sont prises. J'aimerais que Gérard Noiriel puisse nous en parler, sachant qu'un spectacle qui s'appelle *Allons-Zen-France* était présenté au mois de mars et que d'autres choses sont à venir.

Gérard Noiriel

Je pense que l'on ne s'engage pas par hasard, relativement jeune, dans des recherches sur ces questions. On ne peut pas faire de la recherche avec des préoccupations uniquement académiques. C'est d'ailleurs le problème qui était évoqué en filigrane tout à l'heure, c'est-à-dire la frustration que l'on ressent à voir que les choses changent si faiblement. Il y a un côté répétitif qui, avec l'âge, me traumatise. C'est aussi une remise en cause de son propre investissement. Heureusement, beaucoup de choses ont vraiment progressé, notamment au niveau de la recherche, du travail associatif. Il y a eu la naissance de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, etc. Je ne veux pas noircir le tableau, mais, malgré tout, on voit resurgir dans l'opinion publique tous ces vieux discours lepénistes⁷⁹. C'est à ce moment-là que je me suis engagé à fond dans les recherches pour combattre tout cela. À un moment donné, on doit se demander ce qui n'a pas été dans ce que l'on a fait. C'est ce que je reproche souvent à mes collègues que j'appelle des intellectuels critiques. Ils critiquent souvent les autres, mais très peu leur propre démarche. Je me suis rendu compte des limites d'un certain discours antiraciste, à base pédagogique. Nous savons très bien que dans ce que l'on appelle le racisme, il y a une dimension émotionnelle, des choses qui relèvent de fantasmes. Nous ne pouvons pas répondre que par un argumentaire très rationnel, même s'il faut le faire et qu'il ne faut pas démissionner. L'autre aspect concerne le cloisonnement des milieux qui me frappe beaucoup. On voit bien le blocage auquel on se heurte dans les médias. Vous le rappelez tout à l'heure par rapport à ce mouvement social. Dès que l'on essaie de réhabiliter la question des travailleurs, on voit les mines s'allonger, les micros se fermer, etc., c'est un fait. Il faut donc que nous soyons capables de créer des contre-pouvoirs en élargissant la base. C'est

un peu cette démarche qui m'a incité à me tourner vers des artistes. D'ailleurs, l'histoire des luttes est remplie de mouvements artistiques qui ont toute leur importance et qui peuvent être efficaces. Dans cette perspective, je travaille avec un certain nombre de gens. Le travail que je soutiens et qui s'appelle *Allons-Z'en-France* a cette finalité⁸⁰. Je me suis rendu compte combien ce travail était aussi difficile parce que ce n'est pas légitime non plus dans le milieu artistique. Le milieu artistique est un milieu où il y a des dominants et des dominés. Aujourd'hui, on retrouve un discours que l'on croyait dépassé sur l'art pour l'art, etc. Il y a une panoplie d'arguments pour ne pas rencontrer de soutien. Dans le milieu artistique, il faut de l'argent. Il y a une dimension économique beaucoup plus forte que dans nos milieux, quand on a la chance d'avoir un poste statutaire où il suffit d'une feuille, d'un stylo et de quelques entrées chez les éditeurs ou dans les bonnes revues. Nous avons la possibilité de porter notre parole.

Se posent toutes ces questions et je pense qu'il faudrait réfléchir à toutes ces dimensions, pour voir comment nous pouvons élargir le front, pour aider aussi les artistes issus de l'immigration qui sont une composante très importante au niveau des patrimoines (*s/c*), du dynamisme et pour le travail de sensibilisation, de lutte contre les stéréotypes. En tant qu'universitaires et enseignants, nous avons peut-être eu tendance à sous-estimer cette dimension.

Yvan Gastaut

Est-ce que quelqu'un veut encore réagir ou interroger l'un de nos intervenants ?

Andrée Ratovonony,

Société coopérative et participative (SCOP) « Des droits pour tous », organisme d'accompagnement social et d'entraide aux migrants

Je suis très admirative par rapport à tout ce qui a été dit depuis ce matin. Dans votre discipline spécifique, y a-t-il toujours une continuité par rapport à ce qui est actuellement mis en œuvre par l'État, par rapport à ce que l'on appelle communément CAI, contrat d'accueil et d'intégration ? Qu'est-ce que vous en pensez ? Y a-t-il une continuité ? Merci.

François Brun

On retrouve l'ambiguïté des termes, de ce mot « intégration ». Quand on parle d'intégration, il y a quelque chose de l'ordre de l'injonction : vous êtes obligés de nous donner des gages. Puis, il y a quelque chose qui prétend être de l'ordre de l'accueil : on vous donne l'intégration comme une chance. Le discours a une double face. Cette logique du contrat devient de plus en plus fréquente dans le champ social. Alain Supiot a beaucoup travaillé sur le contrat et la loi⁸¹. Là où il y avait auparavant des droits, il y a maintenant un contrat qui met toujours en pendant des droits et des devoirs. Cela paraît très bien sur le plan moral, mais c'est aussi une manière de mettre les droits sous condition. Nous sommes un peu dans cette logique, avec un ton qui est un mélange de moralisme et de bons sentiments. Dans les séances collectives d'accueil, ils passent un petit film qui est un mélange de naïveté et de bons sentiments. Il a peut-être été adapté aujourd'hui, avec ce discours obsessionnel sur l'islam, pour montrer qu'il ne faut pas avoir ne serait-ce qu'un bout de tissu sur la tête, à moins d'être une ménagère polonaise. Cette ambivalence est très présente. J'ai assisté à des séances d'accueil, il y a quelques années. À mon avis, elles ne se sont pas forcément améliorées. Il faut voir l'idée, le concept, avec toute cette ambivalence et la mise en pratique. La mise en œuvre dépend de personnes qui sont elles-mêmes en injonction. Nous sommes dans cette rhétorique bizarre où se mêlent l'injonction et l'accueil. La rhétorique politique, c'est le contrôle, mais le personnel ne la suit pas forcément. Il faut tenir compte aussi de la rhétorique de l'accueil. Tout cela s'articule et nécessiterait un colloque.

Catherine Wihtol de Wenden

J'ajouterais un autre élément qui relève plutôt du contexte de ce contrat qui est plus ancien qu'on ne l'imagine. Il ne faut pas oublier que Dominique Schnapper, qui a été membre de la commission de réflexion sur le droit de la nationalité et qui a eu une certaine influence sur la définition de la citoyenneté en France, a toujours beaucoup insisté sur l'idée que la citoyenneté était contractuelle. Elle a fait un livre sur les communautés des citoyens et elle insistait beaucoup sur cette notion des droits et des devoirs⁸². Elle faisait partie des gens qui étaient

plus ou moins proches de Jacques Chirac. Je pense qu'elle a pu avoir un impact. Blandine Barret-Kriegel a pu aussi avoir un impact. Elle était psy et spécialiste de la citoyenneté. Elle était également très attachée au contrat social. Elle a été présidente du Haut Conseil à l'intégration et elle fait partie des inventeurs du contrat d'accueil et d'intégration. C'est dans ces deux sources, deux personnes qui étaient proches du Président de la République que je verrais la genèse de cette idée de contrat d'accueil et d'intégration qui a été copiée dans beaucoup de pays européens.

En tant que juriste, je dirais que c'est la première fois qu'un contrat est obligatoire. Par définition, un contrat n'est jamais obligatoire. Il ne faut pas oublier qu'initialement, le contrat d'accueil et d'intégration a été facultatif et n'était proposé qu'à ceux qui souhaitaient souscrire au contrat, ce qui permettait d'accélérer l'obtention de leur titre de séjour et d'en augmenter la durée. Ensuite, on a rendu obligatoire le contrat d'accueil et d'intégration, ce qui est juridiquement un non-sens puisqu'un contrat, par définition, repose sur la volonté de la personne qui souscrit au contrat.

Gérard Noiriel

C'est aussi une illustration du développement incessant de l'institutionnalisation des différentes facettes de l'immigration. Pendant très longtemps, ces questions étaient laissées aux associations, souvent catholiques. Dans l'Entre-deux-guerres, le Foyer français était une association présidée par Paul Painlevé, le grand mathématicien et où il y avait un engagement militant. L'une des finalités était l'apprentissage de la langue. Ces démarches sont de plus en plus intégrées dans des dispositifs institutionnels qui sont eux-mêmes orientés en fonction des enjeux politiques. Se greffent tous les débats sur la laïcité, etc., qui ont une dimension stigmatisante pour les personnes qui sont soupçonnées de venir avec de mauvaises valeurs. Cette évolution ne me semble pas être un progrès.

François Brun

Je pense que l'aspect obligatoire fait découvrir un autre discours qui est : « personne n'est obligé de venir en France, on ne vous a pas demandé de venir ». Le contrat d'accueil et d'intégration n'est obligatoire que par rapport à une demande, un peu à l'image d'un contrat de location. Tel est le discours qui est derrière cette obligation apparente : si vous voulez venir en France, vous signez un contrat. Cela rejoint le discours à la Guéant : « les Français ne sont plus chez eux ». Derrière ce discours, on dit : « vous venez chez nous et si vous venez, vous signez un contrat de location ». Telle est l'idée derrière cette obligation. Voilà ce qui est dit. S'il devait le défendre, poussé dans ses retranchements, il serait obligé de tomber le masque. D'ailleurs, il le ferait peut-être volontiers. Il serait obligé de dire : « Personne ne vous demande de venir, mais si on vous donne un titre de séjour, il faut signer ce contrat ». C'est très clair.

Yvan Gastaut

Nous pouvons remercier François Brun et Gérard Noiriel pour ce très riche début d'après-midi. Nous allons enchaîner avec la dernière table ronde de la journée. Cette séance sera plus localisée puisque dans le prolongement de ce qu'évoquait ce matin Peggy Derder, nous allons avoir une réflexion à trois voix sur les immigrations en Île-de-France et en Seine-et-Marne, avec Emmanuel Ma Mung, Marie-Christine Volovitch-Tavares et Serge Weber. Avant qu'Emmanuel Ma Mung ne s'installe, j'en profite pour parler de la revue dans laquelle il écrit assez souvent et qui est *La revue européenne des migrations internationales*, la quatrième et dernière des revues françaises après *Migrance*, *Migrations sociétés* et *Hommes et Migrations*, spécialisée sur les questions des migrations en France et à l'international. Emmanuel Ma Mung va nous parler de la formation de la diaspora chinoise en France.